

PARIS, le 18 janvier 2019

Madame Anne HIDALGO

Maire de Paris

Hôtel de Ville

75004 PARIS

Madame la Maire,  
  
Comme la majorité des habitants de notre pays, les personnels de la Ville de Paris ont des conditions de vie de plus en plus difficiles. Pour eux, la question du pouvoir d’achat au cœur des mobilisations sociales en cours est centrale.  
  
La collectivité parisienne n’est pas responsable de la revalorisation du point d’indice que nous réclamons, mais comme de nombreuses grandes entreprises l’ont décidé, elle peut accorder une prime exceptionnelle. L'exigence d'une telle prime ne dissocie pas les agents de la ville de tous les citoyens qui se mobilisent actuellement pour leur niveau de vie. C'est une demande d'équité et de justice  
  
Nous demandons une prime exceptionnelle de 2000 euros pour les agents de catégorie C, de 1500 euros pour les agents de catégorie B et de 1000 euros pour les agents de catégorie A.  
  
Par ailleurs les régimes indemnitaires manquent totalement de transparence dans la plupart des corps. Nous demandons que soient communiqués aux organisations syndicales les montants minimums, moyens et maximums des primes par corps, grade et direction en 2018.  
  
L’égalité femmes/hommes, que nous revendiquons, n’est pas assurée dans le cadre des régimes indemnitaires ainsi que dans le déroulé de carrière. La Ville de Paris perpétue depuis trop longtemps les inégalités entre les filières féminisées et les autres. Pour ce qui est de la diversité, les organisations syndicales ne peuvent s'appuyer sur des statistiques, mais au vu de la représentativité constatée au niveau de toutes les Directions dans les postes d'encadrement, la Ville de Paris est loin d'être exemplaire.  Vous comprendrez que dans ces conditions nous ne pouvons êtes d’accord avec le Label diversité/égalité que vous demandez à l’AFNOR.  
  
L’attribution d’une prime exceptionnelle et l’amélioration des régimes indemnitaires ne sont pas les seuls moyens dont vous disposez pour maintenir et augmenter le pouvoir d’achat des agents, c’est pourquoi nous vous demandons :  
  
- L’adoption de ratios 100% pour les années 2019,2020 et 2021 pour permettre la promotion de tous les agents promouvables, améliorer leurs carrières et leurs retraites  
  
- Le remboursement intégral des titres de transports des agents, y compris pour les agents domiciliés hors Ile de France, dont une partie ne sont même pas remboursés à 50%.  
  
Nos organisations syndicales demandent à être reçues rapidement, pour que vous puissiez entendre l’urgence de ces revendications que Paris, la plus grande et la plus riche des collectivités du pays a les moyens de satisfaire.  
  
Dans l’attente de votre réponse, veuillez agréer Madame la Maire, l’assurance de notre considération.

Pour les Organisations Syndicales,

CGT, CFDT, FO, SUPAP-FSU, SUD